

>> En Europe

Expérience en entreprise

UN HAUT FONCTIONNAIRE EUROPÉEN EN STAGE DANS UNE ENTREPRISE ARTISANALE ALSACIENNE DU BÂTIMENT

La société Di Giusto, une entreprise de plomberie sanitaire spécialisée dans les énergies renouvelables de 19 salariés, a accueilli Antonio Paparella, administrateur à la direction générale "Entreprise" de la Commission européenne, pendant une semaine. Retour sur une semaine particulièrement mouvementée, avec Julien Di Giusto, responsable développement.

Le Bâtiment Artisanal : Comment avez-vous été amenés à accueillir M. Paparella ?

Julien Di Giusto : Nous avons été avertis qu'un programme avait été lancé par la Commission européenne. Nous avons été jeter un coup d'œil sur leur site et nous avons rempli le dossier de candidature qui était en ligne et en anglais. Le fait que ce dossier était en anglais explique peut être que seulement deux entreprises françaises ont été sélectionnées.

Le B.A. : Qu'avez-vous fait avec M. Paparella ?

J.DG. : Nous avons notamment évoqué de nombreux sujets tels que la Directive service, la pénibilité des tâches administratives, la TVA à 5,5 %, la réglementation sur les énergies renouvelables... Nous avons également été à Freiburg où nous avons visité le quartier Vauban et surtout où nous avons déjeuné avec le responsable de Freiburg Futour. Cette association a la clé de tous les sites solaires de la ville. Ce responsable a eu l'occa-

De gauche à droite : Julien Di Giusto, Antonio Paparella et Maurice Di Giusto, qui se sont rencontrés dans la semaine du 4 au 8 décembre 2006.

sion de faire part à M. Paparella de sa vision sur le marché français en matière d'énergie renouvelable.

Le B.A. : Et quelle est cette vision ?

J.DG. : En substance, que les Français sont toujours à se demander si cela va marcher, alors que les Allemands, eux, font.

Le B.A. : Quelle perception avez-vous de M. Paparella ? Vous a-t-il semblé proche des préoccupations des petites entreprises ? Connaissez-il ces préoccupations ? Est-ce qu'il reflétait l'image que vous vous faisiez d'un haut fonctionnaire européen ?

J.DG. : C'est l'image que je me faisais



d'un haut fonctionnaire mais c'est une personne qui n'est pas déconnectée du monde des entreprises de par son passé puisque, avant d'être à la Commission européenne, il était consultant dans le domaine des économies d'énergie.

Le B.A. : Qu'est-ce que ce stage lui a apporté, d'après vous ?

J.DG. : Je crois qu'il a surtout été marqué par des problèmes plus français qu'européens.

Le B.A. : Lesquels ?

J.DG. : L'application du droit du travail, la pénibilité des tâches administratives et aussi les réglementations techniques qui empêchent l'importation de certains matériels. C'est vrai qu'il a aussi eu l'occasion de rencontrer de nombreuses autres entreprises à l'occasion de rencontres et de déjeuners que nous avons organisés. Et c'est, je crois, ces sujets qui l'ont surtout marqué.

Propos recueillis par Pascal Gires

en bref

• LA SLOVÉNIE ENTRE DANS LA ZONE EURO

La Slovénie sera le premier des 10 Etats membres qui ont adhéré en mai 2004 à rejoindre la zone Euro. Le 1^{er} janvier 2007, les 2 millions de slovènes troqueront le tolar national contre l'euro, aujourd'hui en cours dans 12 Etats membres. La Commission a confirmé que la Slovénie passerait à l'euro le 1^{er} janvier 2007, mais que des efforts devaient être fournis en ce qui concerne la stabilité des prix.

• ELARGISSEMENT DE L'UNION À LA ROUMANIE ET LA BULGARIE LE 1^{ER} JANVIER 2007

Le Conseil a approuvé l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie préconisée par la Commission pour le 1^{er} janvier 2007. Le régime de libre circulation des travailleurs roumains et bulgares sera plus favorable que celui qui s'applique aux travailleurs venant des Etats ayant rejoint l'Union en mai 2004, puisque les dispositions transitoires dans les anciens Etats membres ne pourront s'appliquer, en ce qui les concerne, que durant 5 ans.

• LES ÉTATS MEMBRES DOIVENT INTENSIFIER LEURS EFFORTS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE KYOTO

Selon le rapport d'avancement annuel publié par la Commission, les dernières projections montrent que les quinze États qui étaient membres de l'UE avant 2004 (UE15) atteindront tout juste leur objectif de réduction des gaz à effet de serre, fixé dans le protocole de Kyoto. Ce rapport indique qu'une réduction de 8 % pourra être obtenue d'ici à 2010, soit à mi-parcours de la période, pour autant que l'ensemble des mesures prévues par les États membres soit intégralement mis en œuvre et assure les réductions d'émissions attendues.

Mieux comprendre le fonctionnement des PME

Le projet "Expérience en entreprise", dont résulte cette rencontre, a été initié par la Commission européenne. Il vise à permettre à certains de ses hauts fonctionnaires de mieux comprendre le fonctionnement des PME ainsi que le contexte dans lequel elles évoluent. Il doit également donner l'opportunité aux fonctionnaires européens qui en bénéficient de présenter aux PME les politiques et les programmes européens qui les concernent. D'ailleurs, à ce propos, Antonio Paparella a profité de l'occasion pour mettre en avant le renforcement des instruments financiers européens d'aide aux PME : 1 milliard d'euros dégagés pour la période 2007-2013, contre 510 millions pour la période 2001-2006.